



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 28 juillet 2023

Sécheresse en Loir-et-Cher : les mesures de restrictions des usages de l'eau s'étendent principalement au sud de la Loire

A la date du 25 juillet 2023, tous les indicateurs montrent que la situation hydrologique continue de se dégrader :

- Le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines montre des indicateurs en baisse sur l'ensemble du département.
- Les prévisions de pluies attendues dans les 15 prochains jours restent faibles. La situation hydrologique du département continue de se dégrader.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral

- en **alerte (DSA)** pour les bassins **du Loir amont, du Loir aval, du Beuvron, du Cher et de la Sauldre,**
- en **alerte renforcée (DAR)** pour les bassins de **la Braye, la Brenne, et les Mauves,**
- en **crise (DCR)** pour le bassin **des affluents de la Loire amont, de la Cisse amont, des affluents de Loire aval, de la Masse, du Cosson et du Fouzon.**

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil de crise est maintenu entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur : **interdiction** des prélèvements pour l'irrigation du lundi au dimanche, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Ainsi, la quasi-totalité du département connaît un niveau d'alerte imposant des restrictions d'usage, notamment au sud de la Loire où toutes les zones atteignent pour la première fois de la saison le seuil d'alerte. Six bassins sont à présent au niveau maximal de crise.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41